



Enquête de 2008 sur les industries de services : architecture

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2008 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. **Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.**

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

**À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT**

Table des matières

| | Page |
|---|------|
| B - Activité commerciale principale | 2 |
| C - Renseignements sur la période de déclaration | 2 |
| F - Caractéristiques de l'industrie | 2 |
| G - Effectif | 5 |
| H - Ventes selon le type de client | 6 |
| I - Ventes selon l'emplacement du client | 6 |
| J - Transactions internationales | 6 |
| Renseignements généraux | 6 |
| But de l'enquête | 6 |
| Ententes de partage de données | 7 |



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services d'architecture

Les services d'architecture ont trait à la conception de bâtiments, à l'exception de la conception technique. Les services inclus dans ce groupe comprennent la production de documents de conception et de construction, les plans, les études et les autres services consultatifs liés à la conception de bâtiments ainsi que les services d'administration des contrats de construction.

Inclure :

- les bureaux d'architectes, à l'exception du paysagement;
- les services de conception architecturale, à l'exception du paysagement;
- les services de dessin architectural d'édifices et de structures;
- les services d'architecture pour les marchés de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services comprenant à la fois la conception et la construction de bâtiments, d'autoroutes et d'autres structures;
- la gestion de projets de construction;
- la planification et la conception paysagère.

Services d'architecture paysagère

Les services d'architecture paysagère ont trait à la conception d'aménagements paysagers. Les services d'architecture paysagère comprennent les documents de conception et de construction, les plans, les études et les autres services consultatifs liés à des projets particuliers ainsi que les services d'administration des contrats de construction.

Inclure :

- les bureaux d'architectes-paysagistes;
- les services d'aménagement urbain, à l'exception des ingénieurs;
- les services d'aménagement de jardins;

- les services de conception de terrains de golf;
- les services de planification du développement industriel (c.-à-d. les urbanistes);
- les services de planification d'utilisation de terrain;
- les services d'aménagement paysager;
- la planification du paysage;
- les services de planification de zones de ski;
- les bureaux d'urbanistes;
- les services d'urbanisme.

Exclure :

- les commerces au détail de plants et de produits de jardinage qui offrent également des services d'aménagement paysager;
- la conception, l'installation et l'entretien de matériaux précisés dans les plans, dans le cadre de services intégrés.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez appeler au **1-888-881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Ventes selon le type de services

Veuillez fournir une répartition de vos ventes et indiquer si vous déclarez en dollars canadiens, **ou** en pourcentage du total des ventes, en cochant la case appropriée.

1. Services d'architecture

a) Projets de construction résidentielle unifamiliale

Services d'architecture pour la construction résidentielle unifamiliale.

Inclure :

- la conception d'habitations unifamiliales dans des lotissements;
- les maisons en rangée comportant un mur qui va du plancher au plafond entre chaque unité.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

b) Projets de construction résidentielle multifamiliale

Services d'architecture pour la construction résidentielle multifamiliale.

Inclure :

- la conception d'immeubles à appartements.

Exclure :

- la conception de foyers de soins et de projets similaires d'établissements résidentiels de soins de santé;
- la conception d'hôtels, de centres de villégiatures et de projets similaires d'établissements d'hébergement temporaire;
- les projets de restauration historique.

c) Projets de construction de bureaux

Services d'architecture pour tous les types d'immeubles à bureaux, y compris pour les clients des secteurs public et institutionnel.

Inclure :

- les parcs commerciaux.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

d) Projets de construction de commerces au détail et de restaurants

Services d'architecture pour la construction de magasins, de restaurants et d'immeubles similaires.

Inclure :

- les centres commerciaux;
- les magasins au détail;
- les restaurants;
- les stations-service.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

e) Projets de construction d'hôtels et de centres de congrès

Services d'architecture pour la construction d'établissements d'hébergement temporaire.

Inclure :

- les hôtels;
- les motels;
- les centres de villégiature;
- les centres de congrès.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

f) Projets de construction d'établissements de soins de santé (p. ex. hôpitaux, foyers de soins et projets similaires)

Services d'architecture pour la construction d'immeubles offrant des soins de santé.

Inclure :

- les hôpitaux et cliniques de courte durée;
- les foyers de soins;
- les centres de soins de relève.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

g) Projets de construction d'immeubles destinés au divertissement, aux loisirs et à la culture

Services d'architecture pour la construction d'immeubles destinés au divertissement, aux loisirs et à la culture.

Inclure :

- les cinémas et les théâtres;
- les musées;
- les zoos;
- les aquariums;
- les centres de santé;
- les piscines;
- les stades et les arénas;
- les centres communautaires;
- les monuments.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

h) Projets de construction d'établissements d'enseignement (p. ex. écoles, collèges, universités)

Services d'architecture pour la construction d'établissements d'enseignement.

Inclure :

- les projets d'écoles primaires, secondaires et postsecondaires;
- les écoles et établissements d'enseignement collégiaux;
- les dortoirs de collèges et autres immeubles sur les campus des collèges;

- les garderies.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

i) Projets de construction d'immeubles industriels

Services d'architecture pour la construction d'immeubles industriels.

Inclure :

- les bâtiments des exploitations minières;
- les usines de fabrication et les bâtiments similaires de transformation et d'assemblage.

Exclure :

- les entrepôts;
- les projets de restauration historique.

j) Projets de construction d'installations de transport et de distribution

Services d'architecture pour la construction d'installations de transport et de distribution, p. ex. le déplacement de biens et de personnes ainsi que l'entreposage de biens.

Inclure :

- gares d'autobus;
- gares ferroviaires;
- aéroports;
- entrepôts;
- centres de distribution;
- terminaux routiers.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

k) Autres projets de construction non résidentielle (p. ex. églises, prisons)

Services d'architecture pour les autres projets de construction non résidentielle.

Inclure :

- les églises;
- les prisons;
- les bâtiments pour le culte;
- les bâtiments militaires.

Exclure :

- les projets de restauration historique.

l) Projets de restauration historique

Services d'architecture qui comportent des exigences légales en vue de préserver ou de restaurer le caractère historique d'un immeuble.

m) Services consultatifs d'architecture

Conseils, études et rapports sur des questions d'architecture, sauf quand ils sont liés à un projet particulier. Les conseils, les études et les rapports liés à un projet particulier sont classés selon le type de projet.

2. Services d'architecture paysagère

Les services d'architecture paysagère ont trait à la conception d'aménagements paysagers.

Inclure :

- les services d'architecture paysagère pour les projets de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance;
- les documents de conception et de construction;
- les plans, les études et les autres services consultatifs liés à des projets particuliers;
- les services d'administration des contrats de construction.

Exclure :

- les produits autres que d'architecture paysagère liés à des projets de construction, qui sont fournis de façon autonome (p. ex. services de gestion de construction, services de conception technique et services de dessin);
- les marchés de conception-construction pour lesquels vous acceptez les risques liés à la construction de même que ceux liés à la conception.

3. Services de plans d'urbanisme

Les services d'urbanisme servent à l'élaboration de plans pour l'utilisation du terrain, en vue d'atteindre les objectifs d'une collectivité relativement à un environnement naturel et bâti qui est plaisant au niveau esthétique, efficace et fonctionnel. Les plans d'urbanisme décrivent les politiques stratégiques relatives à l'utilisation et au développement du territoire exprimées par les municipalités ou les autres niveaux de gouvernement. Elles servent de cadre pour l'élaboration des plans de projets.

Exclure :

- la conception des plans de chantier relatifs à des projets de construction réels.

4. Services de planification de chantier pour un projet

Services de planification d'un chantier de construction, y compris l'emplacement proposé des bâtiments, des routes, des stationnements et d'autres éléments.

Exclure :

- les services d'urbanisme.

5. Services de design d'intérieur

Activités commerciales liées à la planification, à la conception et à l'administration des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles.

Exclure :

- les points de vente en gros ou au détail offrant aussi des services de décoration ou de design d'intérieur.

6. Services de génie

Application des principes et des lois de la physique à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs à des projets d'ingénierie;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance.

7. Autres

Tout autre service d'architecture ou d'architecture paysagère non définie ci-dessus.

8. Total des ventes

La somme des questions 1 à 7 ci-dessus.

Ventes selon le type de revenus

Veillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens, **ou** en pourcentage du total des ventes, en cochant la case appropriée.

1. Revenus d'honoraires

Recettes perçues par l'entreprise pour les frais de services professionnels.

Exclure :

- les dépenses remboursables;
- les frais de sous-traitance.

2. Sous-traitance

Veillez indiquer la valeur des travaux que vous avez attribué en sous-traitance à d'autres entreprises ou consultants.

3. Remboursements

Inclure :

- les frais de matériaux reliés au contrat et nécessaires au projet, et qui sont facturés au client.

Exclure :

- les frais de sous-traitance.

5. Total des ventes

La somme des questions 1 à 4 ci-dessus.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Employés rémunérés

a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.

5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon l'emplacement du client (premier point de vente).

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Le pourcentage de la ligne 14 doit égalier celui de la question 2, à la section H.

J - Transactions internationales

Cette section vise à mesurer la valeur des transactions internationales en matière de biens, de services et frais de redevances et de licences. Elle comprend les **services et les biens importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services et biens exportés** aux clients étrangers. Veuillez déclarer également les redevances, droits, contrats de licence et redevances de franchisage payés aux clients étrangers ou reçus d'eux. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises.

Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer

des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **www.statcan.gc.ca**.

Merci!